

8474.20.01	Concasseurs et broyeurs à deux cylindres ou plus	
8474.20.03	Broyeurs à couteaux	
8474.20.04	Broyeurs à boulets ou à barres	1.
8474.20.99	Autres (machines et appareils à concasser, broyer ou pulvériser les terres, pierres et autres matières minérales solides)	l'expo
8474.39.99	Autres (machines à mélanger)	2.
8474.80.99	Autres (machines et appareils à trier, cribler, séparer, concasser, broyer, mélanger ou malaxer les terres, pierres et autres matières minérales solides)	
8477.10.01	Machines à mouler par injection, pour les matières thermoplastiques, d'une capacité non supérieure à 5 kg par moule	
8701.30.01	Tracteurs à chenilles, d'une puissance à la poulie, à 1900 tours par minute, non inférieure à 105 ch mais non supérieure à 380 ch, même présentés avec leurs lames pousseuses	dans l' l'Acco confor
		3.